



Changements aux services Marketing Intelliposte et aux envois commerciaux

Affiché le 5 décembre 2024

Le 13 janvier 2025, nous augmenterons les tarifs des services Marketing Intelliposte^{MC} et des envois commerciaux.

Les majorations tarifaires toucheront les produits et services suivants :

Marketing Intelliposte	Envois commerciaux
<ul style="list-style-type: none">• Courrier de quartier^{MC}• Courrier personnalisé^{MC}• Ciblage par code postal	<ul style="list-style-type: none">• Poste-publications^{MC}• Correspondance-réponse d'affaires^{MC} (régimes intérieur et international)

En plus, Postes Canada a présenté au gouvernement du Canada une proposition d'augmentation de ses tarifs réglementés du service Poste-lettres^{MC}. Les timbres achetés en carnet, en rouleau ou en feuillet, soit les plus vendus, passeraient de 0,99 \$ à 1,24 \$, ce qui représenterait une augmentation de 25 cents par timbre.

Les tarifs non réglementés du service Courrier transactionnel suivent nos tarifs réglementés. Sous réserve d'approbation, cette majoration proposée se traduira par des ajustements correspondants d'environ 25 % en moyenne pour les produits et services Courrier transactionnel non réglementés.

Nous avons conscience que vous devez planifier vos activités. De ce fait, bien que les tarifs proposés soient assujettis aux approbations réglementaires, **veuillez considérer que la nouvelle tarification entrera en vigueur le 13 janvier 2025**. Si des changements sont apportés à la date d'entrée en vigueur prévue, nous mettrons à jour le présent avis.



Les changements tarifaires en attente toucheraient les produits et services suivants :

Produits réglementés par le gouvernement	Produits non réglementés
<ul style="list-style-type: none">• Poste-lettres (articles payés avec des timbres)• Poste aux lettres à destination des États-Unis et du régime international (articles payés avec des timbres)• Courrier recommandé^{MC} du régime intérieur	<ul style="list-style-type: none">• Poste-lettres (articles payés au moyen d'une machine à affranchir ou d'une vignette postale)• Poste-lettres à tarifs préférentiels• Courrier recommandé prépayé et courrier recommandé sécurisé du gouvernement• Poste aux lettres à destination des États-Unis et du régime international (articles payés au moyen d'une machine à affranchir ou d'une vignette postale)• Poste aux lettres internationale à tarifs préférentiels^{MC}• Courrier recommandé du régime international

Nous sommes conscients que ces changements tarifaires impliquent des frais supplémentaires pour la population et les entreprises canadiennes qui dépendent de nos services de livraison, ce que nous ne prenons pas à la légère. Ces nouveaux tarifs refléteront toutefois mieux la hausse de nos coûts pour offrir ces services. Sachez que nous nous efforçons toujours de réduire au minimum l'incidence des changements tarifaires, en veillant à ce que toute augmentation soit juste et raisonnable.

Changements aux options, aux suppléments et aux frais

Courrier de quartier

- Le supplément pour la date de début de livraison précisée passera de 1 ¢ à 1,1 ¢ pour les articles standard et à 1,5 ¢ pour les articles surdimensionnés.
- Les frais de transport passeront de 1,2 ¢ à 1,3 ¢.

Poste-publications

- Les frais annuels passeront de 245 \$ à 250 \$.

Courrier recommandé (en attente)

- Le tarif des envois Courrier recommandé du régime intérieur passera de 10,50 \$ à 13,15 \$.
- Le tarif des envois Courrier recommandé du régime international passera de 21 \$ à 26,25 \$.



Autres changements

Fin des échantillons représentatifs (tous les produits et services commerciaux et Marketing Intelligente)

Pour simplifier le processus et réduire le gaspillage, nous ne demandons plus d'échantillons représentatifs à chaque dépôt pour les envois qui ne sont pas insérés dans une enveloppe, comme les cartes, les envois à découvert et les magazines. Un échantillon représentatif demeure toutefois requis pour chaque envoi ou dépôt d'articles insérés dans une enveloppe ou dissimulés dans un emballage.

Il est essentiel de s'assurer que l'envoi peut être vérifié sans avoir besoin d'un échantillon. S'il y a des problèmes de traitement et qu'un échantillon n'a pas été fourni, nous prélèverons un article afin de l'ajouter à nos dossiers. Pour éviter cette situation, vous devez fournir un échantillon représentatif au moment du dépôt de votre envoi.

Il est donc obligatoire de fournir des échantillons pour les articles insérés dans une enveloppe et ceux qui ne peuvent pas être vérifiés parce qu'ils ne sont pas visibles. Pour les autres articles, la remise d'un échantillon est maintenant à votre discrétion.

Options de mécanisation des codes à barres IBAD (envois Courrier personnalisé et Ciblage par code postal mécanisables)

À partir du 13 janvier 2025, le *Guide du client pour les services Marketing Intelligente* proposera les codes à barres des marqueurs IBAD **comme option** dans la section sur les caractéristiques créatives. Les entreprises qui souhaitent concevoir des articles de courrier mécanisable comportant de nombreuses couleurs, du texte ou des éléments graphiques peuvent utiliser les codes à barres IBAD pour fournir des marqueurs d'emplacement d'adresse et faciliter la localisation du bloc-adresse. Toutefois, les articles utilisant des codes à barres IBAD devront tout de même faire l'objet d'un test et d'une approbation selon la procédure établie. Les spécifications des codes à barres IBAD seront fournies sur demande par le Réseau du service aux entreprises (RSE). Les entreprises doivent suivre le processus d'évaluation de l'échantillon électronique établi dans le *Guide du client pour les services Marketing Intelligente*.

Définition du contenu du service Courrier personnalisé

Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée prochaine de la mouture simplifiée de notre guide *Quand dire OUI, c'est du Courrier personnalisé*. Nous y clarifions les critères d'admissibilité au service Courrier personnalisé en précisant ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Bien que la définition des envois Courrier personnalisé demeure la même, nous remanions la section « Mon article est-il admissible » du guide en présentant les renseignements sous forme de liste concise plutôt que d'utiliser des images et des descriptions. Le but est de réduire la confusion quant à la définition des envois Courrier personnalisé.



RAPPEL : Nom de la partie expéditrice sur les articles Courrier de quartier

Postes Canada et les destinataires des articles de courrier doivent être en mesure de savoir qui les expédie. De plus en plus d'envois Courrier de quartier ne répondent pas à cette exigence. Or, il est essentiel que le nom de la partie expéditrice soit bien visible à l'extérieur de l'article pour faciliter l'identification. Cette exigence améliore l'expérience postale de votre clientèle.

Avis important : Élimination des emballages en plastique pour le Courrier de quartier

Bâtir un avenir plus durable est une priorité pour les entreprises canadiennes comme la vôtre et la nôtre. Pour que demain soit plus vert, nous continuons de prendre des mesures pour réduire les déchets, améliorer la durabilité du courrier et faire notre part pour réduire les effets nocifs du plastique sur l'environnement. À compter de juin 2025, nous n'accepterons plus les articles Courrier de quartier emballés dans du plastique. Ce changement permettra d'éliminer environ 200 millions d'emballages en plastique par année, l'équivalent de près de 744 tonnes métriques. Au cours des prochains mois, vous recevrez d'autres renseignements sur ce changement et sur ce qu'il signifie pour votre entreprise.

Renseignements supplémentaires

Vous trouverez tous les renseignements sur les récentes améliorations aux services Marketing Intelliposte et Envois commerciaux et celles à venir au postescanada.ca/avis.

C'est un plaisir de faire affaire avec vous et nous apprécions la confiance que vous nous témoignez. Merci d'avoir choisi Postes Canada.

^{MC} Marque de commerce de la Société canadienne des postes.